

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 7 octobre 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 28, 29, 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 2015**

**2015 DGRI 51** Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Clowns Sans Frontières (19<sup>ème</sup>) dans le cadre de la lutte contre le sida (Madagascar).

**MM. Patrick KLUGMAN et Bernard JOMIER, rapporteurs.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 15 septembre 2015 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Clowns Sans Frontières, située 70 bis rue de Romainville, Paris 19<sup>ème</sup> ;

Sur le rapport présenté par MM. Patrick KLUGMAN, au nom de la 7<sup>ème</sup> commission, et Bernard JOMIER au nom de la 4<sup>ème</sup> commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisé à signer avec l'association Clowns Sans Frontières, domiciliée 70 bis rue de Romainville, Paris 19<sup>ème</sup>, la convention dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 10.000 euros est attribuée à l'association Clowns Sans Frontières (n° simpa 75921 – dossier 2015\_06151).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2015 et suivants, au titre des relations internationales.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**